

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 15 avril 2025 à 18h00

Présents :

BLANC Christophe
CHAPUIS Sylviane
CHEVALLIER Hélène

CHEVAT Jean-Michel
DUCHATEAU Aurélie
LEBLANC Sylvie

MALLET Christophe
MENEGAUX Gilles
MOREL DIT BEAUREGARD Loïc
POTHIER Françoise

Absents avec pouvoir

VALENTINO Patricia donne pouvoir à DUCHATEAU Aurélie

Absents

BARÉ Jean-Yves ; PUITIN Florian ; LAURENSEN Christophe

* * *

Conseil extraordinaire

* * *

Ouverture de la séance à 18h05

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Sylvie

* * *

Table des matières

Délibération : Affectation d'une annexe de la maison des communes pour la célébration du mariage de GRANGE Clémence et BERTHILLIER Cédric le 24 mai 2025	2
Délibération : Affectation d'une annexe de la maison des communes pour la célébration du mariage de GIRARD Marie Françoise et HERTEZL Jean-Michel le 07 juin 2025	2

*Délibération : Affectation d'une annexe de la maison des communes
pour la célébration du mariage de GRANGE Clémence et BERTHILLIER
Cédric le 24 mai 2025*

Délibération portant transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 01 octobre 2024, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 10 mois. L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant : salle de fête attenante à la salle polyvalente située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

DÉCIDE d'affecter temporairement la salle des fêtes située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy en salle des mariages.

AUTORISE Monsieur le maire à déplacer les registres dans la salle des fêtes pour y célébrer le mariage de Madame GRANGE Clémence et Monsieur BERTHILLIER Cédric le 24 mai 2025, suite à l'accord du procureur de la République.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Approbation à l'unanimité

*Délibération : Affectation d'une annexe de la maison des communes
pour la célébration du mariage de GIRARD Marie Françoise et HERTEZL
Jean-Michel le 07 juin 2025*

Délibération portant transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 01 octobre 2024, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 10 mois. L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant : salle de fête attenante à la salle polyvalente située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

DÉCIDE d'affecter temporairement la salle des fêtes situé au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy en salle des mariages.

AUTORISE Monsieur le maire à déplacer les registres dans la salle des fêtes pour y célébrer le mariage de Madame GIRARD Marie Françoise et Monsieur HERTEZL Jean-Michel le 07 juin 2025, suite à l'accord du procureur de la République.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Approbation à l'unanimité

* * *

Monsieur Le Maire clos la séance à 18h10.
Le prochain conseil municipal sera le 12 mai 2025.

Signatures :



* * *

